

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**IMAGE NUMERIQUE :**  
**TRAITEMENT – REALISATION D'UN PROJET PERSONNEL**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 64 21 07 U21 D1</b> <b>DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# IMAGE NUMERIQUE : TRAITEMENT – REALISATION D'UN PROJET PERSONNEL

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les ressources de logiciels dédiés à l'image numérique pour réaliser un projet personnel et, par conséquent, de développer sa créativité.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ présenter, pour chaque thème imposé, au moins cinq photographies qu'il estime les plus réussies et justifier le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes propres à l'équipement numérique ;
- ◆ justifier sa production :
  - sur le plan technique :*
    - ◆ la qualité de la prise de vues,
    - ◆ le degré de prise en compte des contraintes externes ( décor, éclairage, ...),
    - ◆ la qualité des résultats obtenus ( colorimétrie, sensitométrie, ),
    - ◆ l'adéquation aux techniques de diffusion ;
  - sur le plan de l'expression artistique :*
    - ◆ la recherche d'effets originaux en prise de vues,
    - ◆ la personnalisation de l'image obtenue ;
- ◆ proposer des solutions techniques à des problèmes spécifiques posés portant sur :
  - ◆ les règles de sécurité,
  - ◆ le fonctionnement du matériel,
  - ◆ les attentes de la clientèle ;

*pour le traitement de l'image numérique,*

- ◆ acquérir des images en mettant en œuvre les moyens techniques appropriés (scanner, CDROM, rescan) ;
- ◆ retoucher des images en exploitant, d'une manière opérationnelle, les ressources d'un logiciel de traitement d'images (types Photoshop) permettant :
  - ◆ d'ajuster la colorimétrie ;
  - ◆ de corriger tout ou une partie d'image ;
  - ◆ de modifier tout ou une partie d'image ;
  - ◆ de diffuser sa production dans le format adéquat ;
  - ◆ de présenter sa production dans une forme répondant à ses choix esthétiques ;
- ◆ justifier le mode opératoire utilisé ;
- ◆ sauvegarder ses productions sur tout type de support (disque amovible, CDROM) – réseau.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation suivantes :

« IMAGE NUMERIQUE : PRISE DE VUES » code 64 21 05 U21 D1

et

« IMAGE NUMERIQUE : NUMERISATION – TRAITEMENT - RETOUCHES »

code : 64 21 06 U21 D1

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de logiciel dédié au traitement de l'image numérique	CT	S	128
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser, de la prise de vue jusqu'à la livraison, un projet personnel où il démontrera les capacités suivantes :
  - ◆ choisir un projet limité :
    - ◆ exploitant les ressources de différents logiciels de traitement de l'image numérique ;
    - ◆ exprimant une approche personnelle ou originale d'une thématique ;
    - ◆ s'intégrant dans un projet de communication tenant compte :
      - des contraintes de la livraison,
      - du type de critères privilégiés ( expression esthétique ou technicité) ;
  - ◆ réaliser le projet choisi ( maquette) ;
  - ◆ le documenter :
    - ◆ description du matériel utilisé et des choix opérés sur le plan software,
    - ◆ rédaction des modes opératoires mis en oeuvre ( y compris approche historique),
    - ◆ synthèse des modes de veille technologique mis en œuvre et des évolutions possibles ;

*pour atteindre ce niveau de compétences,*

- ♦ de développer les techniques adéquates (savoir-faire) en tenant compte des contraintes suivantes :

*pour les potentiels de la photographie numérique :*

- ♦ mettre en œuvre, d'une manière autonome, une méthode de traitement adaptée sur le plan :
  - ♦ de la retouche d'images (densités et contrastes),
  - ♦ de la sélection de couleurs,
  - ♦ des réglages,
  - ♦ de la correction colorimétrique y compris ajout de couleurs à une image en noir et blanc,
  - ♦ du contrôle des perspectives, de la netteté, des parallèles ;

*pour l'exploitation des ressources du système informatique et logiciel :*

- ♦ gérer, stocker, archiver différents fichiers (choix adapté des formats, compression et utilisation d'une base de données simple, ...) ;
- ♦ utiliser les ressources de périphériques courants permettant :
  - ♦ les échanges de documents (envoi et réception d'images d'un poste à poste ou via un réseau),
  - ♦ l'acquisition par digitalisation de documents (scanners) ;
- ♦ identifier les ressources de logiciels complémentaires ( traitement de textes, P.A.O et Pré.A.O., éditeur (D)HTML, de dessin et de traitement de compositions infographiques, ...) pour en appréhender le type d'exploitation possible en image numérique ;

*pour la maîtrise de l'équipement,*

- ♦ réaliser l'étalonnage de l'équipement et le positionner dans la chaîne graphique ;

*pour la contribution au développement de l'image numérique,*

- ♦ rechercher et exploiter des nouveaux moyens d'expression ;
- ♦ développer, éventuellement, des approches de type mixte ( argentique et numérique) ;
- ♦ appréhender l'impact des technologies numériques sur les techniques photographiques et la chaîne graphique :
  - ♦ intégrer des images dans différents media (maquettes de journaux, livres, CDROMs, sites Internet,...) ;
  - ♦ identifier les complémentarités avec les appareils photographiques de grand format (prise de vue numérique en studio) ;
- ♦ de développer des techniques de contrôle – qualité.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ♦ de présenter un projet limité et documenté :
  - ♦ exploitant les ressources de différents logiciels de traitement de l'image numérique ;
  - ♦ exprimant une approche personnelle ou originale d'une thématique ;
  - ♦ s'intégrant dans un projet de communication tenant compte :
    - ♦ des techniques et des contraintes de la prise de vue en mode numérique,

- ♦ des contraintes de la livraison ;
  - ♦ du type de critères privilégiés ( expression esthétique ou technicité) ;
- ♦ de justifier la pertinence des informations reprises dans la documentation technique
    - ♦ matériel utilisé et choix opérés sur le plan software,
    - ♦ modes opératoires mis en oeuvre ( y compris approche historique),
    - ♦ synthèse des évolutions possibles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ♦ de la qualité des comportements professionnels mis en œuvre,
- ♦ de la clarté et de la précision dans l'utilisation du vocabulaire technique,
- ♦ de la qualité des solutions techniques proposées,
- ♦ du degré d'autonomie atteint,
- ♦ du niveau de son sens critique.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

Un expert ( des experts) pouvant justifier d'une expérience actualisée dans la conception et/ou la réalisation de création d'images en mode numérique faisant appel aux ressources de logiciels professionnels diversifiés

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Un étudiant par poste de travail